

RÈGLEMENT PARTICULIER DES ÉPREUVES (RPE) _ FINALES COUPE DE FRANCE

M11 saison 2018/2019

Art 1 - GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	Finale coupe de France M11	
Catégorie	M11 (F ou M)	
Abréviation	CDF M11	
Commission sportive référente	CCS	
Forme de jeu	2x2	
Genre	Masculin ou Féminin	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	27
Nombre maximum d'équipes par GSA	1 par genre

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition volley ball
Type de licence mutation autorisé	Nationale et régionale
Date limite de qualification pour les licences mutations	31 décembre 2018
Catégories autorisées	
M11/M9	Oui
M7 avec Simple Surclassement	Oui

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrit(e)s sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs(ses) mutés (es)	1
Nombre maximum de joueurs(ses) étrangers (ères)	illimité
Nombre maximum d'encadrant par collectif	1
Nombre d'arbitres obligatoire par collectif	1
Date limite de saisie du collectif sur l'espace club	09/06/2019
Nombre maximum des joueurs(ses) dans le collectif arrêté au 09/06/2019	6
Nombre maximum des joueurs(ses) qualifié(e)s pour la compétition	4

Le collectif dûment validé par la FFvolley/CCS devra être imprimé par chaque club participant et être présenté lors de la réunion technique qui se tiendra la veille du 1^{er} jour de compétition.

Un(e) joueur(euse) ne pourra pas participer à la phase finale de la Coupe de France Jeune, si elle (ou il) a participé à un tour de Coupe de France Jeune, quelle que soit la catégorie, avec un autre club au cours de la présente saison.

Art 5 - CALENDRIER

Phase Finale	21 au 23 Juin 2019
Lieu pour les équipes féminines	Municipal Olympique Mougins
Lieu pour les équipes masculines	ASPTT Laval

Art 6 - COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats pour chaque journée de compétition sur le site FFvolley	Avant 0h00 (minuit)
Adresse d'expédition des feuilles de matchs papier : <i>FFvolley _17 Rue Georges Clémenceau-94600 Choisy le Roi</i>	

Les feuilles de matchs doivent être postées le 1^{er} jour ouvré suivant la finale (*cachet de la poste faisant foi*).

Art 7 – FORMULE SPORTIVE

La Formule Sportive est annexée au présent règlement.

Art 8 – TERRAIN, AIRE DE JEU ET HAUTEUR DE FILET

Les dimensions du terrain, de l'aire de jeu et la hauteur de filet pour cette phase finale sont de :

- Terrain de Jeu : **5x10m** / Aire de Jeu : **9x16 m**
- Hauteur de Filet : **2m**

Art 9 – RÈGLE DU JEU

Les règles du jeu en 6x6 s'appliquent sauf pour les points suivants :

- Les équipes sont composées de 2 joueurs au moins et 4 au plus, dont 2 évoluent sur le terrain.
- Le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent. Limitation à 3 services consécutifs maximum par joueur. Le service passe ensuite au 2^{ème} joueur et ainsi de suite. Un joueur ayant servi, ne pourra pas remplacer le joueur qui le suivra au service, pour éviter qu'un même joueur ne serve deux fois consécutivement.
- Le nombre de remplacements est limité à 4 par équipe par set. Ces remplacements sont libres. Au moins un échange de jeu doit avoir lieu avant de pouvoir rentrer en jeu à nouveau.
- Le temps mort technique pour les sets en 21 points est de 1. Pour les sets en 15 points pas de Temps-mort technique.
- Chaque équipe a à sa disposition pour chaque set, 2 temps morts de 30 secondes.

Art 10 – BALLONS

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	4
Ramasseurs de balle	non
Nombre de ballons pour la rencontre	1

Le modèle du ballon utilisé pour la phase Finale est laissé à la discrétion du club organisateur, celui-ci doit en informer les clubs participants 15 jours avant le 1^{er} jour de la phase finale. Le modèle choisi devra être utilisé sur l'ensemble de la compétition.

Art 11 – FEUILLE DE MATCH

Seule la licence « Compétition Volley-Ball » permet l’inscription d’un(e) joueur(se) sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d’une licence Encadrant - «Encadrement». Par exception, le marqueur peut être titulaire d’une licence Encadrant – « Dirigeant ».

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l’enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l’heure de début de la rencontre. Les joueurs seront inscrits dans l’ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

Art 12 – ARBITRAGE

Chaque délégation doit se déplacer avec un arbitre « Jeune » ou de moins de 21 ans. Les désignations des arbitres seront effectuées par la CCA lors de la compétition. En cas de manquement, le droit d’inscription facturé au GSA sera doublé.

Art 13 – FORFAIT

Lorsqu’une équipe perd une rencontre par forfait/pénalité elle sera sanctionnée d’une amende administrative prévue au RG Tarif Amendes et Droits.

Art 14 – RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE

I – A la charge des GSA :

Le droit d’engagement à la phase finale est de **100 euros** par équipe.

La participation aux frais est de **57 euros** par équipe.

II – A la charge de la FFvolley :

Remboursement par la FFvolley des frais de déplacement par équipe, selon le principe suivant : Frais de déplacement jusqu’au lieu de compétition selon le barème ci-dessous.

Le calcul est effectué sur la base du nb de kms « aller » parcouru par personne, pour 6 personnes maximum **dont un encadrant et un arbitre** (internet www.viamichelin.fr).

Km aller x Nb de Présent (6max)	Remboursement
0 à 249 Km	0.00
250 à 549 Km	0.04€
550 à 899 Km	0.08€
900 à +	0.15€

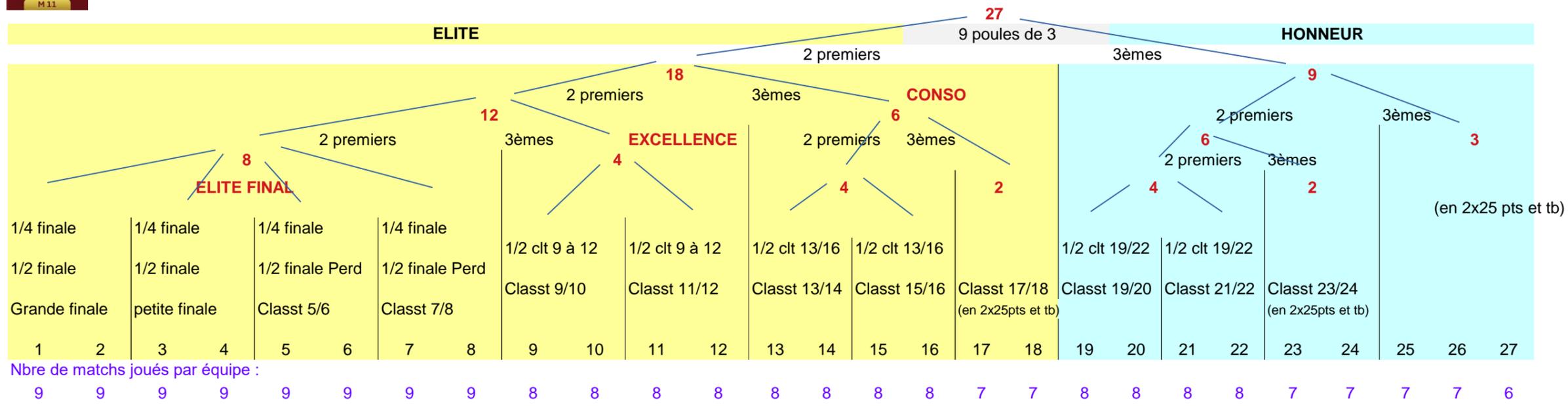
Chaque organisateur recevra une dotation de 50 Ballons (Décathlon ALLSIX) à l’issue de la compétition.

Art 15 – RÉUNION TECHNIQUE

La date et l’heure de la réunion technique sera fixée au plus tard 15 jours avant par l’organisateur. La présence du responsable de chaque équipe est obligatoire, celui-ci devra fournir au Délégué Sportif son **collectif avec photos** dûment validé par la FFvolley/CCS.



Formule Sportive Finale Coupe de France M11



Nb	Formule
27	Phase qualificative : 2 sets gagnant de 15 pts (2 pts d'écart).
18	Tie-break en 12 pts (2 pts d'écart).
9	
18	Temps mort technique à 8.
6	
3	1 Temps mort tactique par équipe et par set.
4	
6	Finale :
4	2 sets gagnant de 25 pts (2 pts d'écart).
8	
4	Tie-break en 15 pts (2 pts d'écart).
107	2 temps mort technique à 8 et à 16 2 temps mort tactique par équipe et par set.

Formule sportive :

Phase 1 : 27 équipes réparties en 9 poules nommées de A à I, de 3 équipes sur 6 terrains (tirage au sort corrigé pour éviter que 3 équipes de la même ligue jouent dans la même poule, chapeau avec les 1^{ers} qualifiés des ligues)

Phase 2 : les 2 premiers des poules jouent le tournoi « élite » (soit 18 équipes en 6 poules de 3 nommées J à O), les 3èmes jouent le tournoi « honneur » en 3 poules nommées PQR.

2 matchs pour chaque équipe en 2 sets de 21 points secs sans tie-break en élite et 2 sets de 21 pts avec tie-break, 2 pts d'écart en honneur.

18 Matches nommés M28 à M45 en élite et 9 matchs nommés M46 à M54 en honneur.

On évitera de faire rejouer les mêmes équipes dans les mêmes poules.

Phase 3 « élite » : les 2 premiers, soit 12 équipes, constituent 4 poules de 3 nommées de S à V. Chaque équipe joue 2 matchs, soit un total de 12 matchs nommés M55 à M66.

Les 6 équipes 3èmes participent au classement de **13 à 18** et forment 2 poules « excellence » de 3 nommées W et X. Soit 2 matchs par équipe, pour un total de 6 matchs nommés M67 à M72

Phase 3 « honneur » : les 2 premiers, soit 6 équipes, constituent 2 poules de 3 nommées de Y et Z pour le classement de **19 à 24**. 2 matchs par équipe soit 6 matchs nommés M73 à M78.

Les 3èmes font une poule classement de **25 à 27**, avec 2 matchs par équipe, soit 3 matchs nommés M79 à M81. Le 3ème est classé **27ème**, le second **26ème** et le vainqueur **25ème**.

Phase 4 « élite » : les 2 premiers, pour les places de **1 à 8**, jouent les **1/4 de finales croisées** (S1-T2, S2-T1, U1-V2, U2-V1), soit les matchs nommés M82 à M85.

Les 4 équipes 3èmes participent au classement de **9 à 12** et jouent des 1/2 finales croisées de classement, soit 2 matchs nommés M86 et M87.

Les perdants des matchs M86 et M87 jouent les places **11 et 12** (match M88) et les gagnants jouent les places **9 et 10** (match M89).

Phase 4 « honneur » : les 2 premiers des poules Y et Z, soit 4 équipes, jouent les 1/2 finales de classement (Y1-Z2, Z2-Y1), soit les matchs nommés M90 et M91.

Les perdants jouent les places **21 à 22** (match M92) et les gagnants jouent les places **19 et 20** (match M93).

Les 3èmes des poules Y et Z jouent un match de classement de **23 à 24** (match M94).

Phase 4 « excellence » : les 2 premiers des poules W et X, soit 4 équipes, jouent les 1/2 finales de classement (W1-X2, X2-W1), soit les matchs nommés M95 et M96.

Les perdants jouent les places **15 et 16** (match M97) et les gagnants jouent les places **13 et 14** (match M98).

Les 3èmes font un match de classement **17 et 18** (match M99).

Phase 5 : 1/2 finales et finale « élite » : entre les vainqueurs des matchs M82 et M83 (match M100), puis les vainqueurs M84 et M85 (match M101)

Les perdants des matchs M82 et M83 jouent le match de classement M102, puis les perdants des matchs M84 et M85 jouent le match M103.

Les perdants des matchs M102 et M103 jouent les places **7 et 8** (match M104) et les gagnants des matchs M102 et M103 jouent les places **5 et 6** (match M105).

Les perdants des matchs 100 et 101 jouent les places **3 et 4** (match M106) et les vainqueurs jouent la finale **1 et 2** (match M107).